TL.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-195 DU 24 AVRIL 1997 portant approbation du Budget prévisionnel de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du gouvernement ;

VU le Décret N° 94-267 du 12 Août 1994 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

VU le Décret N° 85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut Géographique National (IGN) ;

SUR Rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Mars 1997

.../..

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice 1997, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le **24 AVRIL 1997**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Sahidou DANGO-NADEY.-

Le Ministre des Finances

Moïse MENSAH.-